Affaire n°:
Ordonnance n°:

UNDT/GVA/2022/034 120 (GVA/2022)

Date:

6 décembre 2022

Original: Français

Juge: M^{me} Teresa Bravo

Greffe: Genève

Greffier: René M. Vargas M.

SOW

contre

LE GREFFIER DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT D'INSTANCE

Conseil du requérant :

Marine Veissiere

Conseil du défendeur :

CIJ

Affaire n°: UNDT/GVA/2022/034

Ordonnance n°: 120 (GVA/2022)

Introduction

1. Par demande déposée le 1er octobre 2022, le requérant a demandé la

prolongation du délai pour introduire une requête devant ce Tribunal. Le Tribunal

a accordé ladite demande jusqu'au 11 novembre 2022 aux fins de poursuite d'une

procédure de médiation.

2. Le 8 novembre 2022, le requérant a demandé une deuxième prolongation du

délai qui a été accordée par le Tribunal jusqu'au 1er décembre 2022.

3. Le 1^{er} décembre 2022, le requérant a informé le Tribunal qu'il se désiste de

son action à la suite d'un règlement à l'amiable de son litige.

4. Le Tribunal considère donc que le requérant a ainsi entendu se désister de sa

requête et qu'il y a lieu de lui en donner acte.

LE TRIBUNAL ORDONNE:

5. Il est donné acte du désistement du cas Sow c. le Greffier de la Cour

Internationale de Justice des Nations Unies, enregistré sous le cas

n° UNDT/GVA/2022/034 qui est dès lors clos.

(Signé)

Teresa Bravo

Ainsi ordonné le 6 décembre 2022

Enregistré au greffe le 6 décembre 2022

(Signé)

René M. Vargas M., greffier, Genève

2/2